



GROUPE DE TRAVAIL

SILVER ECONOMIE & TERRITOIRES

Pierre-Olivier Lefebvre

Délégué Général du Réseau Francophone
des Villes Amies des Aînés

Valérie Egloff

Conseillère Régionale de Normandie

Avec les contributions actives de :

Elodie Llobet

Directrice du cabinet d'études Generacio

Angélique Giacomini

Docteur en sociologie,
Déléguée Générale Adjointe en charge de la formation et de la
recherche du Réseau Francophone des Villes amies des aînés



Préambule

Le vieillissement de la population participe à l'une des grandes transitions contemporaines, au côté des transitions numérique et écologique : la transition démographique. Alors que les 60 ans ou plus ne représentaient que 16,1 % de la population française en 1946, ils représentent désormais près d'un habitant sur trois. Cette évolution, qui va se poursuivre dans les prochaines années, est particulièrement marquante au niveau local, avec une répartition inégale des aînés en fonction des territoires.

En plus du défi de l'augmentation de la durée de vie, nous devons relever celui de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé. Dans ce contexte, la commune et les territoires de grande proximité (le village, le quartier, la rue...), en tant que lieux de vie des personnes, sont des échelons essentiels qui doivent être pensés dans l'ensemble de leurs composantes afin de répondre à cet enjeu : se sentir bien dans son environnement de vie quels que soient son âge et son parcours.

La longévité est aujourd'hui une richesse et une chance, à la fois individuelle et collective. Cette richesse est issue de la somme des individus qui la composent et qui ont chacun quelque chose d'unique à apporter, et ce tout au long de leur vie. Elle est également une chance, celle que nous devons saisir, de profiter de cette somme d'expériences et d'envies.

Nb : Cette note est le fruit des échanges réalisés lors des groupes de travail « Silver Économie et Territoires » organisés fin 2018 ainsi que d'un questionnaire envoyé aux territoires membres du réseau francophone des « Villes Amies des Aînés ».

1- Territoires et acteurs de la Silver Économie

Afin de favoriser la rencontre entre les acteurs de la Silver Économie et les élus locaux, un travail de clarification de part et d'autre est un prérequis indispensable.

Premièrement, les acteurs de la Silver Économie se doivent de mieux cerner et appréhender les découpages territoriaux et les compétences de chaque échelon : de l'État à la commune en passant par la Région, le Département et l'Intercommunalité. L'appréciation de ces répartitions de compétences et de ces recoupements devrait permettre de cibler plus efficacement les bons interlocuteurs.

Deuxièmement, pour les collectivités, un travail est à réaliser pour mieux comprendre la Silver Économie : ses enjeux et ses acteurs. Cela passe par le fait de mieux cerner les innovations générées par la Silver Économie mais aussi de replacer les acteurs plus habituels intervenant sur le champ de l'avancée en âge dans ce secteur.

Les acteurs de la Silver Économie et les collectivités doivent travailler ensemble non seulement pour des raisons économiques ou de développement de territoire, mais surtout parce qu'il s'agit de s'adapter aux nouveaux enjeux de la longévité et du vieillissement de la population à travers la conception de nouveaux services et produits.

Le foisonnement des idées et la démultiplication des projets peuvent parfois nuire à un bon usage pour le plus grand nombre, maintenant la plupart d'entre eux au stade de l'expérimentation plutôt que de la dissémination. Les acteurs de la Silver Économie et les collectivités, ensemble, peuvent développer des processus qui permettent de soutenir et d'accompagner le processus de choix en fonction des territoires et une émulation pour choisir les meilleures propositions. Enfin, l'analyse des coûts et des designs doit aussi être une variable à prendre en compte pour un véritable développement de la filière et une appropriation des publics âgés présents et à venir.

2- Les quatre fonctions clé du territoire sur la Silver Économie

LE TERRITOIRE PÉDAGOGIQUE

Un territoire pédagogue valorise la longévité, communique positivement et avec bienveillance sur ce sujet tout en l'intégrant en transversalité dans l'ensemble de ses politiques publiques. Un territoire pédagogue accompagne l'ensemble des parties prenantes (élus, partenaires, habitants, acteurs de la Silver Économie) dans une meilleure compréhension des spécificités liées à l'avancée en âge, dans la prise en compte de l'hétérogénéité des générations âgées et dans le développement d'une vision positive de l'avancée en âge et du champ des possibles qu'elle ouvre.

De par sa transversalité, la Silver Économie regroupe un ensemble large et hétérogène d'activités et d'acteurs. Cette diversité a besoin d'être comprise et appréhendée par les responsables politiques (mais également par les habitants), afin que son apport en termes de potentiel d'emploi, d'innovation, d'attractivité soit valorisé et qu'elle soit intégrée dans les différents champs d'actions de la collectivité.

Par ailleurs, à travers la manière dont les enjeux de la longévité sont appréhendés et intégrés au sein des politiques publiques, le territoire porte une responsabilité et constitue dans le même temps un levier d'action sur les représentations associées au vieillissement. En effet, la valeur ajoutée de la Silver Économie pour le territoire ne doit pas être restreinte à l'économie marchande que les aînés peuvent générer mais doit bien intégrer le fait que les aînés sont eux-mêmes porteurs de valeurs en termes de solidarité, d'intergénération, de transmission, de vivre ensemble...

LE TERRITOIRE FÉDÉRATEUR

Un territoire fédérateur fait fonctionner le monde économique, public et associatif au bénéfice des aînés. Il existe une réelle et indispensable complémentarité des acteurs associatifs, privés et publics dans la réponse aux attentes et besoins de l'ensemble des aînés et de leurs parcours de vie.

Dans cette optique, un territoire fédérateur met en place un écosystème ainsi que des conditions favorables au développement d'activités économiques et associatives œuvrant au

bénéfice de la longévité, portant un regard positif sur cette thématique et étant créateurs de valeurs et d'emplois.

LE TERRITOIRE FACILITATEUR

Le territoire doit avoir un rôle de facilitateur. En effet, l'un des enjeux de la Silver Économie est « d'atteindre sa cible ». Les acteurs locaux, grâce à la proximité qu'ils entretiennent avec leurs habitants, peuvent permettre aux acteurs l'accès à des « experts d'usage » dont les attentes et les besoins varient en fonction des régions. Un territoire facilitateur va donc promouvoir le développement de solutions conçues « avec » et non pas uniquement « pour » les aînés.

LE TERRITOIRE ACTEUR

Un territoire acteur réinterroge la place de la Silver Économie (et plus largement de la longévité) de manière transversale, au sein de l'ensemble des documents de planification stratégique. Un territoire acteur agit sans toujours le dire : de nombreux sujets nécessitent d'inclure les spécificités liées au vieillissement, sans forcément créer des projets spécifiquement à destination des plus âgés. Parfois, la Silver Économie gagne à exister dans la sphère « technique », mais pas pour le grand public. En termes de communication, le fait d'annoncer qu'un produit est à destination des aînés ne facilite pas automatiquement sa diffusion et peut générer une forme de stigmatisation qui n'est pas souhaitable.

Un territoire acteur est également un territoire qui utilise la commande publique comme levier de prise en compte de la diversité et de la fragilité des publics dans la conception de produits et de services par leurs prestataires.

3 – Pistes de réflexion : 66 idées pour une collectivité bienveillante envers les aînés

Quels sont les signes distinctifs d'une collectivité bienveillante envers les âgés ?

En fonction de ses différents champs de compétences, une collectivité bienveillante envers les âgés :

GOUVERNANCE

- 1) Doit interroger chaque décision pour s'assurer que la possibilité d'usage par les aînés a été interrogée et garantie.
- 2) Pense ses politiques publiques au-delà des critères d'âge.
- 3) Désigne au sein de l'équipe municipale un élu distinct de l'adjoint aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou aux affaires sociales. Sa dénomination peut être « en charge de la politique de l'âge ». Il est sous l'autorité directe du Maire ou de son 1er Adjoint afin d'assurer la transversalité de cette politique de l'âge dans l'ensemble des secteurs.
- 4) La Direction Générale ou le Cabinet de la collectivité s'organise pour avoir un ou des collaborateurs en charge de la politique de l'âge.
- 5) Une instance de pilotage et d'actions est mise en place afin de faire progresser le territoire dans sa politique de l'âge. Cette instance s'appuie obligatoirement sur un collectif d'aînés représentant l'ensemble des aînés du territoire, dans leur hétérogénéité.
- 6) Accompagne, forme et rémunère honorablement les personnels intervenant auprès des aînés.
- 7) Le vieillissement comme levier de développement économique : l'adaptation des territoires au vieillissement est également un gisement économique à prendre en compte, en favorisant l'installation de commerces de proximité et en soutenant, via la filière Silver économie, les entreprises qui inventent les solutions de demain.
- 8) Forme l'ensemble du personnel municipal à l'évolution démographique et à l'importance des aînés dans les territoires.
- 9) Intègre que la vie des aînés s'organise autour de :
 - L'habitat
 - Les transports, la mobilité
 - Les espaces extérieurs, les bâtiments

- L'information, la communication
- La participation citoyenne, l'emploi
- L'autonomie, les services, les soins
- Le lien social, la solidarité
- La culture, les loisirs

HABITAT

- 10) Définit au sein du Programme Local de l'Habitat une thématique « seniors » afin de construire un véritable parcours résidentiel en n'opposant pas le domicile aux établissements accueillant des personnes âgées.
- 11) Encourage la mobilité résidentielle en lien avec les bailleurs sociaux.
- 12) Soutient la mise en place de la cohabitation intergénérationnelle.
- 13) Intègre au Plan Local d'Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal les données démographiques et favorise en cœur des quartiers l'implantation de logements pour les aînés, en proximité des services.
- 14) Soutient ou organise un événement visant à informer les seniors sur le panel des possibilités qui s'offrent à eux pour trouver, dans le territoire, un habitat qui leur convient quel que soit leur âge et leurs caractéristiques.
- 15) Soutient les systèmes d'entraide de voisinage.
- 16) Promeut et soutient la création d'habitats inclusifs comme alternatives à l'institution.
- 17) Surveille avec un regard tout particulier le fonctionnement des ascenseurs qui, lorsqu'ils dysfonctionnent, assignent à résidence les personnes âgées fragiles.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

- 18) Améliore la lisibilité des horaires, des plans et cartes des transports en commun.
- 19) Accompagne individuellement ou collectivement les aînés afin de favoriser l'usage des transports en commun.
- 20) Travaille la signalétique avec les aînés afin d'être mieux adaptée et plus lisibles pour toutes les générations.
- 21) Définit, en concertation avec les seniors, des places prioritaires qui leur seraient réservées dans les transports en commun.
- 22) Adapte les automates de billetterie afin de garantir un usage convivial et simple.

- 23) Organise le cadencement des transports en heures de pointe et heures creuses afin de garantir sur ces horaires un confort d'usage.
- 24) Forme les conducteurs à une meilleure compréhension des voyageurs âgés.
- 25) Modifie sur le territoire la temporisation des feux de circulation afin de permettre le passage des aînés en choisissant en priorité des feux tricolores indiquant le décompte du temps de passage.
- 26) Adapte les voiries en lien avec les aînés pour des revêtements stabilisés et uniformes et des contrastes visuels forts évitant les chutes.
- 27) Intègre au Plan Lumière les usages de mobilité et de sécurité nécessaires aux aînés.
- 28) Définit des tarifs de transport en commun faibles ou gratuits afin de favoriser la mobilité des aînés.
- 29) Soutient des formules de transports partagés pour favoriser la vie sociale et culturelle des aînés.
- 30) Encourage les cours de code et de conduite pour les aînés afin de sécuriser les capacités.

ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

- 31) Finalise les travaux d'accessibilité des bâtiments publics en lien avec les attentes et besoins des aînés.
- 32) Met en place sur le territoire des toilettes publiques gratuites, propres et sécurisantes.
- 33) Met en place des parcours sur le territoire afin d'identifier et d'améliorer le mobilier urbain et son usage (type, implantation, matériaux...).
- 34) Structure les espaces verts publics avec le Conseil des Aînés afin d'en favoriser l'usage, en particulier en mettant à disposition un plan et en aménageant l'espace en conséquence.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- 35) Travaille à la lisibilité des outils de communication en y associant les aînés pour redéfinir les éléments de la charte graphique.
- 36) Met en place un lieu convivial d'écoute, d'accueil envers les aînés et leurs proches.
- 37) Édite un guide des seniors en collaboration avec les aînés.
- 38) Met en place des outils de communication adaptés et valides pour ses services (journal, site internet, émissions radio ou TV...).

- 39) Informe les aînés des dispositifs et réglementations sur la propreté des espaces publics (et des plans de ramassage des feuilles, déneigement, enlèvement des encombrants...).
- 40) Organise des ateliers de recherche d'emploi spécifiques aux seniors en lien avec les organismes locaux.
- 41) Met en place une instance de concertation et de dialogue spécifique aux seniors.
- 42) Renforce le soutien des services sociaux dédiés aux seniors afin de renforcer l'accès aux droits des dispositifs existants.

PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

- 43) Veille et favorise dans l'ensemble des instances de réflexion et de participation à ce que les aînés y soient représentés.
- 44) Organise le plan de formation au sein de son service RH afin d'assurer aux plus de 50 ans une carrière adaptée aux capacités et au rythme des seniors.
- 45) Permet, dans le cadre de la réglementation, un don de congés et de RTT afin d'accompagner les aidants en emploi.
- 46) Encourage ou met en œuvre des dispositifs de préparation à la retraite dans les quartiers ou la ville en lien avec les partenaires institutionnels.
- 47) Soutient et valorise l'activité et l'engagement bénévole des aînés.
- 48) Encourage le vote des aînés en choisissant des lieux adaptés et en organisant des transports ad hoc.
- 49) Valorise l'implication associative des aînés sur le territoire par une reconnaissance officielle.

AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

- 50) Favorise, en lien avec les commerçants des centres-villes / centre-bourgs, la fréquentation des commerces par les habitants âgés grâce à une charte d'engagement réciproque.
- 51) Met en place des lieux et des temps de formation et de répit pour les aidants.
- 52) Met en place des dispositifs d'apprentissage, d'accompagnement et d'usage pour les aînés afin de renforcer l'utilisation des nouvelles technologies et lutter contre illettrisme (illettrisme électronique)
- 53) Accompagne les seniors, dans le contexte actuel de dématérialisation, dans le

remplissage informatique des documents administratifs.

- 54) Met en place des conciergeries pour les petits travaux.
- 55) Développe un programme local qui favorise la bonne alimentation et nutrition des aînés en s'appuyant sur les dispositifs existants.
- 56) Favorise l'accès aux soins afin de lutter contre les déserts médicaux, soutient la création de maisons de santé pluri professionnelles, au niveau municipal ou intercommunal, accueillant un plateau technique minimum : généraliste, infirmier libéral, kinésithérapeute...

LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

- 57) Permet aux minorités une véritable intégration dans le territoire, en luttant activement contre les discriminations.
- 58) Organise la lutte contre l'isolement des âgés.
- 59) Ajoute à son dispositif local d'aide de lutte contre les discriminations toute forme de discrimination liée à l'âge / à l'âgisme.

CULTURE ET LOISIRS

- 60) Réaffirme, dans les objectifs des centres sociaux, la place des aînés.
- 61) Favorise la vie culturelle locale en lien avec les lieux culturels officiels (cinémas, bibliothèques, médiathèques...).
- 62) Développe des dispositifs de portage à domicile de livres, revues et journaux pour les aînés isolés.
- 63) Soutient l'activité physique des aînés par des activités et des événements le valorisant.
- 64) Met en place, en lien avec les CCAS ou CIAS, des aides facultatives pour les aînés les plus pauvres.
- 65) Crée un Pass Senior Culture afin d'encourager les aînés à maintenir une vie culturelle et sociale.
- 66) Développe des dispositifs de soutien et d'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie.